

CHAMPIONNAT D'EUROPE DE TIR EN CAMPAGNE
MOKRICE (Slovénie)
DU 30 SEPTEMBRE AU 5 OCTOBRE 2019
JUNIORS

MODE DE SELECTION

Le mode de sélection a pour objet de choisir les membres de l'équipe de France qui représenteront notre pays lors du championnat d'Europe de Mokrice (Slovénie).

EPREUVE DE SELECTION
LES 10 AOUT 2019 A CHALLES LES EAUX

Pour pouvoir prendre part au processus de sélection, chaque archer, de nationalité française et licencié à la FFTA en 2019, doit faire acte de candidature par mail (a.reculet@ffta.fr) avant le 15/07/2019, en indiquant la catégorie d'âge et d'arme dans laquelle il souhaite concourir. Le tout doit être accompagné d'une copie numérisée d'une pièce d'identité (passeport ou carte d'identité nationale, dont la date de validité doit être ultérieure au 15 octobre 2019) et pour les mineurs, d'une copie de l'autorisation de sortie du territoire.

La sélection se déroulera sur une seule épreuve, le samedi 10 août 2019 à Challes-les Eaux. Le coût de l'inscription à cette épreuve de sélection s'élève à 20 euros. Ce droit d'inscription devra être acquitté à l'organisateur (voir mandat).

Samedi 10/08/19 - Tir de qualification sur un **parcours de 24 cibles** : 12 connues + 12 inconnues.

A l'issue de ce tir de qualification, un classement est établi à partir de la somme de scores. En cas d'égalité, le nombre de 6 et de 5 servira au départage. Si l'égalité persiste, un tir de barrage sera organisé pour départager les archers ex-aequo.

L'équipe de France junior qui participera au championnat d'Europe de tir en campagne 2019 :

- Sera composée de l'archer vainqueur de l'épreuve de sélection dans chaque catégorie à condition d'avoir réalisé le minima de score suivant lors de la phase 1 :

| | Classique | | Poulies | | Nu | |
|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| Junior | 335 pts | 310 pts | 390 pts | 360 pts | 305 pts | 265 pts |

Le niveau de ces scores minimum requis pourra être modulé en fonction de la difficulté du parcours et au regard des meilleures performances du terrain.

- Pourra être complétée, le cas échéant et dans l'intérêt de l'équipe de France, par le comité de sélection, d'un ou plusieurs archers dans la limite de 3 archers par catégorie.

La sélection définitive pour le championnat d'Europe sera effective **le 14 août 2019**.

La sélection d'un archer n'est validée qu'après sa signature d'une convention individuelle Equipe de France établie par la FFTA. La présente convention devra être dûment signée et renvoyée par mail (a.reculet@ffta.fr) avant le 20/08/2019.

Un stage terminal sera proposé aux archers sélectionnés au championnat d'Europe, il sera dirigé par les entraîneurs de l'équipe de France de tir en campagne. Il se déroulera du 27 au 30 septembre 2019 à Mokrice (Slovénie).

Généralités communes à l'ensemble des modalités de sélection

Le comité de sélection composera l'équipe de France en prenant en compte les résultats des épreuves de sélection, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque archer, ainsi que ses résultats antérieurs.

En outre, le comité de sélection saura prendre en compte d'éventuels impondérables.

En cas de modification du calendrier et/ou du règlement international, le mode de sélection deviendrait caduc. Un nouveau mode de sélection serait alors proposé par la DTN.

Les archers sélectionnés en équipe de France s'engagent à respecter le programme de préparation et d'actions conduit sous la responsabilité des entraîneurs nationaux, jusqu'à la fin de la compétition pour laquelle ils sont sélectionnés.